



## Vente d'un bien immobilier sous mandat simple

Par **Tafia**, le **14/06/2016** à **17:05**

Bonsoir,

Je souhaite vendre une maison de village héritée après décès parental.

Elle est en vente dans deux agences immobilières qui disposent chacune d'un mandat simple. Le prix de vente en agence, est de quatre vingt neuf mille euros, soit quatre vingt cinq mille euros Net vendeur. Aucune agence ne dispose de l'exclusivité, et je n'ai à ce jour jamais eu d'offres d'achat de leur part.

J'ai personnellement une personne qui m'a contactée et qui me propose d'acheter le bien à quatre vingt mille euros. Je suis prêt à accepter, en ai-je le droit vu que ce prix est inférieur à celui proposé sur les mandats par les agences?

Merci bien pour votre réponse. Je suis désolé mais une réponse rapide serait super.

Par **cocotte1003**, le **14/06/2016** à **19:09**

Bonjour, oui, cordialement

Par **Tafia**, le **14/06/2016** à **19:15**

Bonsoir cocotte 1003 et merci pour la réponse.

Je suppose que le OUI veut dire que j'ai le droit de vendre sans passer par agence, au prix que je veux.

Merci

Par **Lag0**, le **14/06/2016** à **19:50**

Bonjour,  
Attention, cependant, à ce que votre acheteur n'ait pas, auparavant, pris contact avec une des agences...

Par **Tafia**, le **14/06/2016** à **19:57**

Merci pour vos réponses. J'ai pris bonne note de vos conseils.